



Nelly Ducasse.

## Vers une meilleure transition « Handicap »

**Pilier majeur des changements de lois dans l'entreprise en 2020, la politique du handicap concernera bientôt toutes les entreprises, quelle que soit leur taille. Une transition dans laquelle le cabinet Ducasse vous accompagne au quotidien.**

Tous les chefs d'entreprise le savent, les changements dans la loi du travail sont souvent complexes à mettre en application. Pour un grand groupe comme pour une PME, quand des problématiques RH se présentent, elles nécessitent parfois un réel travail de fond dans l'accompagnement des salariés. À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, c'est le handicap qui sera au cœur des préoccupations avec une modification des modalités de mise en oeuvre. Une obligation de déclaration pour les entreprises de moins de 20 salariés entrera notamment en vigueur, constituant ainsi un véritable tournant législatif pour les petites structures. Non assujetties à la contribution AGEFIPH en cas de non-respect du quota de 6% de travailleurs handicapés, les TPE/PME pourraient y voir une première étape de sensibilisation et les prémices d'autres modifications à venir. Il en va de même pour les entreprises recensant plusieurs établissements de moins de 20 salariés qui seront dorénavant impactées par l'obligation d'emploi (OETH). Un tournant,

mais aussi une nouvelle organisation pour les petites comme les grandes entreprises ayant plus que jamais besoin d'être accompagnées dans cette transition. Une expertise qui, au-delà de relayer la direction sur cette problématique permettra de réduire les répercussions financières inhérentes à ces nouvelles obligations légales.

### LE CABINET DUCASSE

Au-delà de répondre à la loi, c'est un accompagnement de fond que propose le cabinet Ducasse. En se mettant au service de la qualité de vie au travail des salariés et accompagnant les dirigeants, Nelly Ducasse met tout son savoir-faire en oeuvre pour simplifier la transition « handicap » des entreprises. Communication en interne, aide au maintien de l'emploi, permanence sociale, assistance administrative apportée aux salariés pour leur reconnaissance de qualité de travailleur handicapé (RQTH) sont tant de thématiques qui font le quotidien du cabinet. Un travail de confiance et de proximité mené avec les ressources humaines et la direction pour

rassurer les collaborateurs qui n'auraient pas encore cette reconnaissance. Une permanence socio-administrative peut également être mise en place auprès des salariés tout au long de l'année,

en présentiel comme par téléphone. Difficultés financières, problématiques de logement, vie familiale et santé, tant de questions qui peuvent influencer sur le confort de vie des équipes et nuire à leur bien-être au travail.

### UNE DÉMARCHE GLOBALE

Faire appel au cabinet Ducasse permet avant tout de renforcer le lien social dans l'entreprise. Une belle façon de favoriser le maintien de l'emploi par l'intervention d'une assistance sociale spécialisée en entreprise et soumise au secret professionnel. Une démarche globale au service des équipes comme des chefs d'entreprise, mais aussi un moyen pour les sociétés concernées de déduire les frais engendrés du montant de leur contribution AGEFIPH. N'hésitez pas à prendre contact pour davantage d'informations !

“ **FAIRE APPEL AU CABINET DUCASSE PERMET AVANT TOUT DE RENFORCER LE LIEN SOCIAL DANS L'ENTREPRISE.** ”

[www.cabinet-ducasse.fr](http://www.cabinet-ducasse.fr)